



Arrêté fixant les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission paritaire
d'établissement compétente à l'égard des personnels de l'Université PSL

Le Président de l'Université Paris Sciences et Lettres

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur, notamment son article 3 ;

ARRÊTE :

Article 1

En application des article 3 et 4 du décret du 6 avril 1999 susvisé, la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la composition de la commission paritaire d'établissement de l'Université PSL sont fixées conformément au tableau ci-après :

Scrutin	Nombre d'agents représentés au 22 septembre 2026	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Part des représentants femme	Part des représentants homme
Personnels ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation , ouvriers, sociaux et de santé de catégorie A ;	2	0	2	0	100
Personnels ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation , ouvriers, sociaux et de santé de catégorie B					
Personnels ingénieurs et personnels techniques de recherche et de					

formation , ouvriers, sociaux et de santé de catégorie C					
Attachés d'administration de l'Etat rattachés pour leur nomination et leur gestion aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;	1	1	0	100	0
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;					
Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;					
Personnels de bibliothèque de catégorie A	1	1	0	100	0
Personnels de bibliothèque de catégorie B					
Personnels de bibliothèque de catégorie C					

Article 2

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat.

A Paris, le

30 SEP. 2025

Professeur El Mouhoub MOUHOUD
Président de l'Université PSL

